



Recherche



En direct Le Journal Newsletters Lire plus tard Mes secteurs

À la une Idées Économie **Politique** Entreprises Finance - Marchés Bourse Monde Tech-Médias Start-up Régions Patrimoine Le Mag W-E

Vie Politique Société Collectivités Locales Gouvernement Macron Webinaires

Le succès très inégal de la réforme « 100 % santé »

Le dispositif de zéro reste à charge s'est traduit par une forte hausse du nombre de patients en prothèses auditives et dentaires en 2021, pointe la Cour des comptes dans un rapport publié ce jeudi. En optique en revanche, le panier est très peu choisi. Le coût de la réforme est jugé « incertain ».

Lire plus tard

Commenter

Partager

Emmanuel Macron

Protection sociale



En audiologie, le panier sans reste à charge représente 40 % des aides auditives. (Pavel_D/Shutterstock)

Par **Marius BOCQUET**

Publié le 29 juil. 2022 à 13:13

La Cour des comptes tire un premier bilan de la réforme « 100 % santé », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2017, ce dispositif consiste en le remboursement intégral de certains appareils auditifs, lunettes de vue et prothèses dentaires par l'Assurance maladie et les complémentaires santé, sans reste à charge pour le patient.

Selon un rapport de la Cour des comptes publié ce jeudi, les résultats sont inégaux selon les secteurs. Dans le soin dentaire, ce panier sans reste à charge représente une part « très majoritaire des actes prothétiques réalisés (55 % %) », ce qui se traduit par une diminution globale des restes à charge pour les ménages et une « hausse conséquente du nombre de patients en 2021 (5,16 millions contre 4,4 en 2020 et 4,75 en 2019) ».

Les magistrats financiers restent toutefois prudents sur le fait qu'il est difficile d'estimer la part du rattrapage lié à la crise sanitaire dans cette augmentation. En audiologie, le panier sans reste à charge constitue également une part importante des aides auditives (40 %). Cela se traduit là encore par une « forte hausse du nombre de patients », souligne la Cour des comptes (0,7 million contre 0,45 million en 2020).

Une réforme « à rebours de son objectif » en optique

C'est en optique que le bilan s'assombrit. Dans ce secteur, pour lequel les restes à charge étaient « bien plus faibles » que pour les soins dentaires et les audioprothèses, du fait notamment de l'existence d'offres sans reste à charge avant même la réforme, le panier sans reste à charge reste « très peu choisi, exception faite des bénéficiaires de la complémentaire santé », constatent les magistrats financiers.

LIRE AUSSI :

- **Dix millions de Français ont déjà bénéficié du « 100 % Santé »**

La Cour des comptes va jusqu'à épingler une réforme « à rebours de son objectif » dans ce domaine, « l'instauration d'un panier de soins remboursés à 100 % s'accompagnant d'une diminution des remboursements par l'assurance maladie des équipements du panier libre et, pour les organismes complémentaires, par la diminution du plafond de prise en charge des montures. »

Seuls 53 % des Français connaissent la réforme

La juridiction financière dresse plusieurs « leviers à mobiliser » pour déployer encore la réforme. Elle note d'abord que seuls 53 % des Français en avaient connaissance en 2021 selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Elle pointe par ailleurs l'absence de tiers payant intégral chez certains professionnels et suggère de mettre en place un « questionnaire d'évaluation » auprès de la population.

Enfin, la Cour des comptes fait état d'un « coût incertain ». Alors que la direction de la Sécurité sociale tablait sur 170 millions d'euros, elle regrette « l'absence de réel partage des informations disponibles entre le ministère, l'assurance maladie, les complémentaires santé et les professionnels » permettant de suivre ce coût, ainsi que « l'absence d'outil permettant de réguler la dépense ». Au final, elle redoute un « surcoût pour les assurés ».

Marius BOCQUET

EXCLUSIF

Batteries électriques : Macron attendu à Dunkerque pour confirmer l'usine taïwanaise 🇹🇼

EXCLUSIF. Le taïwanais Prologium a choisi Dunkerque pour implanter sa première gigafactory de batteries électriques. C'est le président Emmanuel Macron lui-même qui en fera sur place l'annonce vendredi.

Lire la suite

Les Echos / Politique Société / Société

LesEchos



Pratique

Aide & Contact
Abonnement
Publicité
Abonnement presse numérique
Entités du groupe
Cookies
Mentions légales
Conditions générales et particulières
Politique de confidentialité
Charte éthique
Flux RSS
Archives
Plan du site

Services

En direct
Le Journal
Newsletters
Lire plus tard
Mes secteurs
Podcasts
Infographies
Vidéos
Thema
Mon compte

Le Groupe

Les Echos
Investir
Entrepreneurs
Les Échos Week-End
Série Limitée
Les Echos Start
Mieux Vivre Votre Argent
Planete
Capital Finance
Radio Classique
Connaissance des Arts
ImagineE
Les Echos événements
Annonces Légales
Marchés Publics